



INFOS

ADZRP

INFOS ADZRP n° 100 JANVIER 2018

<http://adzrp.e-monsite.com>

<https://coordinationseveso.wordpress.com>

L'ADZRP vous adresse ses meilleurs vœux pour 2018.

UNE FICELLE UN PEU GROSSE ...

De novembre à décembre 2017, la raffinerie de Total de Donges, a mandaté la société Alter&Go concertation pour réaliser une étude de perception dans le cadre du projet d'avenir de la raffinerie.

Cette étude réalisée auprès des différentes parties prenantes du territoire avait pour objectifs de comprendre les perceptions et inquiétudes **éventuelles** autour du développement de la raffinerie, d'identifier les attentes en terme d'information et de concertation sur le projet.



A l'énoncé de tels principes, on imagine l'industriel soucieux de se renseigner, d'écouter les locaux et entendre leurs propos. Erreur ! 27 personnes seulement, désignées on ne sait par qui et sur quels critères ont été sollicitées pour répondre à cette étude de perception. Alter&Go en a **restitué** sa synthèse à l'occasion de deux réunions : une première en direction des élus uniquement le 19 décembre qui réclament notamment à l'avenir « de faire plus en communication et surtout en communication positive autour de la raffinerie et du projet d'avenir ». Que veut-on faire de Donges ? Une vitrine aux couleurs de l'industriel, un « Total-Land » avec sa raffinerie, ses odeurs, ses fumées, sa voie ferrée proche des habitations, sa « grande gare » et pourquoi pas son « tourisme industriel » comme il est suggéré. Faudra-t-il demain penser « Total » ?

Quels peuvent-être les auteurs de telles propositions qui ignorent le vécu des riverains ?

Il suffit de consulter la liste des participants à la réunion de restitution du 20 décembre. Ils ont pour la quasi totalité d'entre eux un lien avec l'industriel. Ils sont d'anciens salariés ou parents de jeunes employés par Total. Les réponses apportées n'ont rien d'étonnantes. Alter&Go a mis en avant les «supporters et leurs principes» pour mieux servir une image quelque peu ternie de l'industriel.

Cette initiative n'est qu'une nouvelle opération de communication destinée à corseter l'expression de celles et ceux qui subissent les nuisances et qui les refusent.

Mais TOTAL ne communique pas sur tout LA PREUVE voir l'article suivant.



MISE EN DEMEURE : TOTAL TRAÎNE A MODERNISER SES INSTALLATIONS CONFORMÉMENT A LA RÉGLEMENTATION.

Ses manquements aux dispositions réglementaires sont source de risques potentiels pour l'environnement et les riverains.



A l'occasion des réunions des commissions de suivi de sites (CSS), les services de l'État rendent compte des actions qu'ils ont menées tout au long de l'année en cours.

La dernière CSS s'est tenue à Donges le jeudi 30 novembre 2017. A cette occasion, la DREAL (service de l'État) a présenté le bilan de ses différentes interventions chez TOTAL Raffinage France : 8 visites d'inspection, 2 contrôles inopinés des rejets et informations sur plusieurs sujets d'actualité.

Nous avons particulièrement porté notre attention sur l'inspection réalisée le 12 mai 2017 prolongeant celles réalisées en 2015 et 2016.

Il s'agissait de vérifier si la procédure élaborée en février 2016 visant à définir une stratégie permettant, au titre du plan de modernisation des installations industrielles, de recenser les équipements, assurer un contrôle régulier, mettre en œuvre et suivre les actions correctives identifiées.

Les faits constatés par les inspecteurs de l'environnement le 12 mai 2017 sont inquiétants

- l'exploitant n'a pas recensé l'ensemble des équipements soumis à la section I de l'arrêté ministériel du 4 octobre 2010 susvisé, ni toutes les tuyauteries situées au sein de l'établissement et soumises à l'article 5 de l'arrêté ministériel du 4 octobre 2010. La structure supportant la tuyauterie inter-unité MN112 (diamètre 610 mm) véhiculant du pétrole brut depuis les bacs de stockage des Magouëts vers les bacs P848 et P849 situés au Nord de la raffinerie n'est notamment pas recensée

La liste des désordres est longue : Quelques exemples.

Les résultats de contrôle de certains équipements et/ou les suites à donner à ces contrôles ne sont pas tracés, y compris des désordres de type D3P, jugés prioritaires, notamment :

(Un désordre de niveau D3 est un désordre qui témoigne d'un risque structurel sur l'ouvrage ou d'un défaut de capacité de confinement de la cuvette. Dans ce cas, des travaux de réparations doivent être programmés)

- absence de date de réalisation effective des actions correctives dans la fiche de programme de surveillance pour les fondations de bac P878 suite à la visite du 2 mai 2012, pour la cuvette 65 pour le D3 recensé suite à la visite du 4 mai 2012 et pour la cuvette 61 pour le D3 recensé suite à la visite du 3 avril 2012 ;
- absence de date cible pour la réalisation d'actions correctives pour les fondations de bac P559 suite à la visite du 29/12/2016 (dont un désordre D3P), pour les fondations de bac P878 pour la visite de septembre 2015 et pour la cuvette 65 suite à la visite du 12/12/2016;
- le non-respect des délais prévus pour l'application des suites à donner pour maîtriser les risques liés au vieillissement des équipements: d'après les bilans fournis par l'exploitant pour l'inspection du 12 mai 2017, de nombreux désordres sur les racks, fondations et les cuvettes de rétention n'ont pas fait l'objet d'actions correctives dans les délais prévus : pour des désordres de type D2 et D3, il a été constaté au 12 mai 2017, que les échéances de réalisation sont dépassées pour 34 avis pour les cuvettes, 19 avis pour les fondations et 89 avis pour les racks.

Face à ces manquements, la préfecture de Loire Atlantique met en demeure dans son arrêté du 29 août 2017 la société TOTAL Raffinage France exploitant la raffinerie de Donges de respecter les dispositions de l'annexe I (système de gestion de la sécurité), item 3 (maîtrise des procédés, maîtrise d' exploitation), 3ème alinéa et 4ème alinéa - 1er et 2ème tirets de l'arrêté ministériel du 26 mai 2014, dans un délai de 6 mois à compter de la notification du présent arrêté.

NB : Joint l'adresse permettant de consulter l'arrêté de mise en demeure

<http://documents.installationsclassees.developpementdurable.gouv.fr/commun/N/7/8aac03245ec7d521015ec7df67a50027.pdf>



ODEURS et BRUITS: De nombreux riverains sont excédés.

Déposer une plainte auprès de l'industriel et de la DREAL, c'est facile .

Quelques exemples

▶ ...En plus de mal dormir, je suis de plus en plus inquiet d'un point de vue sécurité. En effet, je suis originaire de Donges et, aussi loin que je me souviens, la raffinerie n'a jamais été aussi bruyante que ces 2 dernières années.

▶ J'ai l'impression qu'une ou plusieurs unités vieillissent mal. À quand l'incident/l'accident ?

▶ Veuillez prendre acte de la plainte que je dépose ce jour suite à respiration d'odeurs nauséabondes sur la zone de mon habitation (Le Larron). Prière d'enregistrer ma plainte.

▶ « c'est une infection à l'extérieur, je ne peux ouvrir mes fenêtres. Il est impossible que cette pollution n'ait pas d'impact sur la Santé des personnes » Pour une entreprise qui "construit son Avenir", j'ai surtout l'impression qu'elle creuse nos tombes !

▶ Je vous prie de bien vouloir prendre en note que, je viens d'appeler la raffinerie Total pour signaler une très forte odeur de gaz. En effet, en ouvrant la porte d'entrée de mon habitation pour faire sortir le chat l'odeur était très perceptible. J'ai vite refermé et suis allée vérifier en ouvrant une fenêtre que je ne m'étais pas trompée et malheureusement non !...

MODALITÉS D'ENVOIS :

TOTAL / Téléphone raffinerie 24h/24:

02 40 90 55 00

mails : sophie.louis@total.com

nathalie.deschamps@total.com

DREAL :

Marine.COLIN@developpement-durable.gouv.fr

severine.lonvaud@developpement-durable.gouv.fr

ADZRP : ne pas oublier la copie.



CONTOURNEMENT FERROVIAIRE des sites industriels de Donges.

L'avocat s'apprête à déposer le recours gracieux visant à l'annulation de l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2017.

PARI : courrier aux élus dongeois, membres de la CARENE

Depuis l'annonce de la mise en place des Plans d'accompagnement aux risques industriels décidés en dehors de toute concertation, de nombreux Dongeois et Dongeoises adhérents ou non à l'Association Dongeoise des Zones à Risque et du PPRT ont exprimé à de très nombreuses reprises les raisons de leur refus et de leur scepticisme face aux mesures proposées prétextant assurer leur sécurité.

Il nous paraît utile de rappeler plusieurs points :

- Dans son courrier aux Préfets en date du 7 mars 2013, Madame Delphine BATHOT, alors Ministre de l'Environnement précisait ; « afin que cette expérimentation porte ses fruits, il est utile que le contexte local relatif à la réalisation des travaux et au financement des travaux soit globalement favorable à une opération des opérateurs logement. » Ces derniers se voyaient assigner comme objectif de faire accepter les principes des travaux et des modalités de financement par la majorité des riverains.

Force est de constater, que les propriétaires conscients de l'inefficacité des mesures prescrites, de leur coût, de l'injustice qui consiste à imposer des travaux pour se protéger de risques dont ils ne sont pas responsables, n'ont pas répondu majoritairement aux sollicitations des prestataires.

Les résultats annoncés par les services de l'État lors de la Commission de Suivi de Site du 30 novembre 2017 précisent que sur les 306 logements privés concernés par la PARI, 172 rapports de diagnostics ont été réalisés, 50 mises en chantier (effectives ou programmées) sont en cours de réalisation, 23 chantiers seulement sont achevés au 16 novembre 2017.

Nous rappelons également que l'avis N° 14 -140843 publié le 20 septembre par le Bureau d'Attribution des Annonces des Marchés Publics confiait le marché PARI au Centre Départemental de l'Habitat 44 - Pact56 et Technitys pour l'ensemble des logements concernés pour un montant de 480 510 €.

Il sera également intéressant de dresser un bilan de l'utilisation des montants prévisionnels des subventions directes des collectivités et des exploitants pour les travaux à réaliser. Le montant annoncé s'élevait à 3 684 000 €.

Soucieux de l'utilisation des deniers publics, il nous paraît judicieux d'obtenir des précisions sur l'utilisation des sommes utilisées.

Selon les informations en notre possession, l'activité des actuels prestataires semble arrivée à son terme pour être confiée aux services de la CARENE.

Les propriétaires qui ont accepté de rencontrer les diagnostiqueurs s'interrogent sur les modalités appliquées par la CARENE à l'occasion de ce changement qui ne devrait être officialisé, sauf erreur de notre part, qu'à l'occasion de la séance du conseil communautaire fixée au 4 avril prochain.

Quelles réponses seront apportées aux propriétaires qui souhaiteraient entamer la réalisation des travaux entre ce jour et le 4 avril ?

Confrontés aux nombreuses inquiétudes exprimées par les Dongeoises et Dongeois sur les mesures prescrites dans le cadre du PARI, sur les questions posées par celles et ceux qui voudraient réaliser les travaux mais qui ne le peuvent pas, nous souhaitons pouvoir vous rencontrer dans les délais les plus rapides....

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : Elle est fixée au
vendredi 9 février à 19 h, salle polyvalente. Mairie.
Nous adresserons avant cette date une publication spéciale.**